

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0101374.2025.003			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom sarl PJPB ASSOCIÉS Adresse 135 CHEMIN OURASI 26270 Loriol-sur-Drôme Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 22 juillet 2025 04:27:34 +02 (Europe/Brusse ls) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 24/02/2025 au 31/03/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres parties de plante: farine de millet	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Chocolat "Pas liné"	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Pâte à tartiner adoucie au riz	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Pâte à tartiner vegan noire	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Moulage en chocolat 56% adouci à la poudre de riz	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Moulages en chocolat alternative au lait (sans lait) 47%, noir 55%	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Poudre de cacao	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Pâte de cacao 100% criollo	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Pépité de chocolat alternative blanc	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Pépité de chocolat alternative lait 47%	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Pépité de chocolat noir 67% au sucre de nectar de fleurs de coco	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Pépité de chocolat noir 70%, 60% et 55%	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette chocolat noir 60% croustillant	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablette de chocolat noir 55%, 60%, 69%, 70%, 75%, 83%, 91%	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Tablettes de chocolat 47% et 56% adouci à la poudre de riz	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de datte	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre levante	Biologique
	Céréales et grains: Céréales, légumineuses et oléagineux	Biologique
	Céréales et grains: farines de sarrasin	Biologique
	Céréales et grains: riz blanc, semi-intégral, intégral	Biologique
	Farines: FARINE DE CHÂTAIGNE D'ARDÈCHE	Biologique
	Farines: Farine de manioc	Biologique
	Farines: farine d'avoine	Biologique
	Farines: farines de riz	Biologique
	Farines: flocons de sarrasin	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Biscuits, chocolats, confiseries	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Corps gras, huiles	Biologique
	Ingrédients pour la boulangerie et pâtisserie: FARINE DE TEFF	Biologique
	Ingrédients pour la boulangerie et pâtisserie: farine de guar	Biologique
	Ingrédients pour la boulangerie et pâtisserie: mix pour pain au teff	Biologique
	Ingrédients pour la boulangerie et pâtisserie: tégument de psyllium	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Fécule de pomme de terre	Biologique
	Pains: Mix - Pain Campagnard : avec 70% de sarrasin	Biologique
	Pains: Mix - Pain Terroir : riz et farine de châtaigne AOP d'Ardèche	Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Flocons d'avoine	Biologique
	Pâtes: Pâtes de riz, Pâtes de maïs, Levure, Poudre de banane	Biologique
	Pâtes: pâte de sarrasin	Biologique
	Pâtes: pâtes de pois chiches - de lentilles	Biologique
	Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Mix - Brownies avec pépites de chocolat	Biologique
	Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Pains, viennoiseries, pâtisseries	Biologique
	Pâtisseries, viennoiseries et préparations: mix pour gâteaux et madeleines à la farine de châtaigne	Biologique
	Pâtisseries, viennoiseries et préparations: mix pour gâteaux nature à la farine de riz	Biologique
	Sauces et autres assaisonnements salés: Condiments et sauces	Biologique
	Spécialités végétales	Biologique
	Sucres, mélasses et sirops: Amidon de tapioca	Biologique
	Tartes salées et quiches: Mix - Pizza et pain de mie	Biologique

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.2 Quantité de produits
	II.3 Informations sur les terres
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
	II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [\[https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index\]](https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index) fait foi.

DÉLIVRÉ